



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur
les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Académie russe des sciences naturelles et par l'Utah China Friendship Improvement Sharing Hands Development and Commerce, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les femmes des régions montagneuses et les cibles relatives aux montagnes doivent être au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030

La délégation de l'Utah Valley University à la 63^e session de la Commission de la condition de la femme tient à remercier l'Académie russe des sciences naturelles et l'Utah China Friendship Improvement Sharing Hands Development and Commerce, qui lui ont permis de contribuer au thème prioritaire du forum de cette année, intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ». Ces questions sont cruciales pour le développement durable des populations, des familles, des femmes et des filles des régions montagneuses.

L'année dernière, à ce même forum, nous avons insisté sur le fait que les femmes et les familles des régions montagneuses étaient parmi les plus pauvres et les plus défavorisées au monde et couraient un risque très élevé d'être négligées par la communauté internationale. Selon l'étude intitulée « Cartographie de la vulnérabilité des peuples de montagne à l'insécurité alimentaire » réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en collaboration avec le secrétariat du Partenariat de la montagne, un coordonnateur du programme de développement durable dans les régions montagneuses à l'échelle mondiale, 39 % des populations des zones montagneuses des pays en développement, notamment les femmes (50 % dans les zones rurales), sont exposées à l'insécurité alimentaire. D'après cette même étude, entre 2000 et 2012, le nombre de personnes vivant en montagne et souffrant d'insécurité alimentaire a augmenté de 30 %. Les changements climatiques, le manque d'accès à l'éducation et à l'emploi et les troubles politiques, pour ne citer qu'eux, rendent les conditions de vie des populations et des femmes des régions montagneuses très difficiles.

L'ONU a déterminé que trois cibles relatives aux montagnes jouaient un rôle majeur pour mettre en œuvre le Programme 2030 dans les régions montagneuses : la cible 6.6 (« D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes »), la cible 15.1 (« D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des montagnes et des zones arides ») et la cible 15.4 (« D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable »).

En participant, en 2018, à deux forums des Nations Unies sur la mise en œuvre des différents objectifs de développement durable, des membres de l'Utah International Mountain Forum, une coalition de clubs d'étudiants de l'Utah Valley University, ont constaté l'absence de mécanismes fiables permettant d'intégrer les cibles relatives aux montagnes dans les documents finals de ces forums. Les populations des régions montagneuses se retrouvent ainsi encore plus marginalisées au niveau mondial et privées de leur droit au développement durable.

À la 62^e session de la Commission de la condition de la femme, les membres de l'Utah International Mountain Forum ont coorganisé, dans le cadre de l'initiative d'apprentissage participatif, une manifestation parallèle sur le thème « Défendre la cause des femmes des régions rurales et montagneuses à l'échelle mondiale grâce à l'apprentissage participatif » et une autre sur le thème « L'éducation au service du développement durable : autonomiser les femmes des régions rurales et montagneuses ». Ils ont plaidé en faveur des femmes des régions montagneuses en présentant une déclaration écrite parrainée par un groupe d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. En outre, ils ont pu intégrer à plusieurs reprises des paragraphes sur les femmes

des régions montagneuses dans le projet de recommandations formulées par des organisations non gouvernementales et destinées à l'avant-projet de document de la Commission. Malheureusement, les représentants des États ont supprimé les paragraphes proposés du document final au moment des négociations. Ils l'ont fait en toute opacité au cours de séances à huis clos, démontrant ainsi que la société civile joue un rôle marginal dans la prise de décisions à l'Organisation des Nations Unies et, de ce fait, que les cibles relatives aux montagnes sont négligées dans le cadre des objectifs de développement durable.

De même, au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, les étudiants de l'Utah Valley University ont prôné la mise en œuvre des cibles relatives aux montagnes, qui est incontournable pour placer les populations des régions montagneuses au cœur du Programme 2030. À cet égard, ils ont fait une déclaration orale lors de débats généraux et présenté une déclaration écrite, et ont ainsi contribué à l'action du Partenariat de la montagne, qui a coorganisé avec le Gouvernement andorran une manifestation parallèle intitulée « Les montagnes et le Programme 2030 ». Le forum a été l'occasion pour les étudiants et d'autres groupes de la société civile et les États Membres de plaider en faveur de cette cause, dans la mesure où six objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen au cours du forum contenaient trois cibles relatives aux montagnes. Parallèlement, aucun des 47 pays présentant un examen national volontaire au forum, notamment les 14 États membres du Partenariat de la montagne, n'ont mentionné les cibles relatives aux montagnes dans leurs déclarations officielles. Par conséquent, la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018 ne fait à aucun moment référence aux cibles relatives aux montagnes.

Depuis 2011, le modèle d'apprentissage participatif de l'Utah Valley University démontre son efficacité en matière d'évolution professionnelle des étudiants, de reconnaissance internationale et de défense des femmes des régions montagneuses et du programme de développement durable dans les régions montagneuses de l'ONU. En l'adoptant, d'autres établissements universitaires pourraient offrir les mêmes avantages à leurs étudiants. Toutefois, leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 ne peut être efficace s'ils ne sont pas en mesure d'apporter de véritables changements aux populations, familles, femmes et filles des régions montagneuses du monde entier.

Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à modifier le processus d'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États Membres lors des forums pertinents du Conseil économique et social. Un mécanisme de contrôle est nécessaire pour garantir que la mise en œuvre de toutes les cibles associées aux objectifs à l'examen soit incluse dans les examens nationaux volontaires et dans les documents finals. En outre, le processus d'adoption de documents finals doit être transparent et ainsi permettre à la société civile et à toutes les parties intéressées de regarder les débats des représentants des États Membres sur la question.

Il est urgent d'agir sur ce point pour améliorer la procédure d'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États Membres et inclure les objectifs dans les forums du Conseil économique et social en 2019. Cela permettra également de faire en sorte que le forum inclue dans son document final des paragraphes appropriés au sujet des systèmes de protection sociale, de l'accès aux services publics et des infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation, en particulier des femmes, des filles, des familles et des populations des régions montagneuses.